

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE**

SAMEDI 29 JANVIER 2022

Convocation :
25/01/2022

Date d'affichage :
03/02/2022

Présents : Jacky AMBROZY, Michel BLAUWBLOMME, Chantal CARETTE, Philippe CHARLET, Jacques DERAIME, Philippe HANOT, Raphaëlle HANOT, Ludovic JOURDAIN, Joeffrey LOUCHE, Ignacio SERE

Absent excusé : Lydia BOULANGER

Secrétaire de séance : Chantal CARETTE

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du mercredi 10 novembre 2021

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

2. Refus de la fiscalisation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

La commune a adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du 16 décembre 2021, la cotisation communale s'établit à 5 euros multiplié par le nombre d'habitants.

Par ailleurs, le comité syndical a décidé de mettre en place la fiscalisation de cette contribution. Mais le conseil a la possibilité de refuser cette fiscalisation et de décider de financer cette contribution sur le budget communal.

Cette proposition a déjà été prise l'année passée.

Dans ce cas, il y a lieu de délibérer contre le recouvrement de la cotisation par voie de fiscalisation.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

3 Actualisation de la tarif de la cantine

Le maire informe les membres du Conseil que dans un courrier daté du 16 décembre 2021 la société API Restauration, prestataire de restauration collective pour la cantine, actualise ses tarifs au 1^{er} janvier 2022 par rapport à la mise en place de la loi Egalim. Le tarif des repas Maternel/Primaire passe de 2,93 € à 3,32 €.

Afin de répercuter au plus près cette évolution, il est proposé d'augmenter le tarif demandé aux familles de 3,10 € à **3,40 € à compter du 1^{er} février 2022.**

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

4 Elaboration du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal

En séance du 25 novembre 2021, les élus communautaires ont procédé à l'arrêt du PLUI et engagé les procédures de consultation des communes et des personnes publiques associées.

Pour cela, nous devons nous prononcer sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation ainsi que sur les dispositions réglementaires qui concernent directement notre commune. Dès qu'il sera rendu exécutoire, ce PLUI viendra se substituer à notre document d'urbanisme actuel.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition en y indiquant quelques observations.

5 Questions diverses

- ASA 59 : La municipalité autorise le passage du 1^{er} Grand Hainaut Classic le samedi 30 avril 2022 sur la commune, sur routes ouvertes dans le respect du code de la route.
- A la rentrée de janvier, nous avons eu trois entrées (2 TPS et 1 PS) ce qui fait 26 élèves

Le Maire
Philippe HANOT

Jacky AMBROZY

Michel
BLAUWBLOMME

Chantal CARETTE

Philippe CHARLET

Jacques DERAIME

Raphaëlle HANOT

Ludovic JOURDAIN

Jeffrey LOUCHE

Ignacio SERE